

Faire de l'économie circulaire un catalyseur d'inclusion dans tous les territoires



Note de perspectives

Isaure d'Aillières, Nathalie Bernard-Grange, Hélène Barthélémy, Hélène Baudon, Denis Bismuth, Marie-Charlotte Bourgeois, Diane Buzéa, Camille Dorival, Mathias Dufour, Ikram El Khayar, Florian Forestier, Mickaël Gaborit, Sylvie Lemmet, Luc Oster-Pecqueur, Chrystelle Roger, Lucas Sobrecases, Claude Tran.

Présentation de #Leplusimportant

NOTRE GROUPE

#Leplusimportant, think tank et action lab indépendant fondé fin 2017, rassemble et met en action déjà plus de 300 experts et professionnels de tous âges et tous horizons (consultants, hauts fonctionnaires, startupers, entrepreneurs sociaux, chercheurs, juristes, cadres dirigeants, enseignants...).

NOTRE CAUSE

Nous agissons pour développer les capacités et compétences individuelles et collectives (investissement social) de nos concitoyens pour permettre à chacun de trouver une place et un avenir dans notre société en pleine mutation.

Nous voulons ainsi favoriser l'égalité des chances et une société inclusive et lutter contre l'insécurité économique, sur tous les territoires, en particulier parmi les moins favorisés et les classes moyennes.

NOS PUBLICS CIBLES

- # les personnes peu qualifiées pour les aider à développer les capacités et les compétences leur permettant de trouver une place stable sur le marché du travail et construire leur avenir ;
- # les personnes en risque de déqualification pour faciliter et accélérer leur transition vers de nouveaux métiers porteurs d'avenir ;
- # les enfants et les jeunes pour agir au plus tôt sur le développement de leurs capacités et favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous.

NOS ACTIONS

notre "Think Tank" propose des solutions concrètes aux pouvoirs publics pour développer les capacités et les compétences des personnes peu qualifiées ou déqualifiées ainsi que des enfants et des jeunes,

notre "Action Lab" offre aux projets de terrain qui développent les capacités et compétences des jeunes et des personnes peu qualifiées ou déqualifiées un accompagnement par des professionnels de haut niveau pour démultiplier leur impact social. Nous accompagnons déjà plus de 35 projets, qui interviennent chaque année auprès de plus de 99.000 bénéficiaires.

Sommaire

Introduction et présentation des enjeux	2
Panel des 22 intervenants au colloque	7
Présentation des participants au colloque	8
Remerciements	9
Synthèse des propositions	10
Présentation des propositions	13
Axe 1 - Se donner de la visibilité sur l'impact de l'économie circulaire sur les compétences, les métiers et l'emploi	13
Axe 2 - Favoriser l'inclusion et le développement des emplois et des compétences vers les nouveaux métiers de l'économie circulaire	15
Axe 3 - Faire de l'économie circulaire un catalyseur d'inclusion dans tous les territoires	20
Annexes	26
Proposition d'amendement au projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire	27
Présentation individuelle des intervenants des tables rondes	29

Introduction et présentation des enjeux

A l'heure où le projet de loi débattu au Parlement va permettre d'accélérer le développement de l'économie circulaire dans notre pays, il importe de profiter de cette **occasion pour surmonter l'opposition souvent perçue par nos concitoyens entre la transition écologique et la justice sociale**. Dans cette perspective, ce développement de l'économie circulaire doit constituer une source d'opportunités économiques sur tous les territoires, en particulier pour les publics peu qualifiés ou en risque de déqualification. Il convient donc de **donner toute sa place au sujet clé des compétences et des emplois pour faire de l'économie circulaire un catalyseur d'inclusion dans les territoires**.

Paradoxalement, si l'économie circulaire suscite une littérature croissante et diversifiée, son impact sur la mutation des métiers et des compétences, sur les différents territoires, est encore trop peu abordé. La question est pourtant cruciale, tant **le sujet de l'économie circulaire est indissociable de celui des compétences et des territoires**.

Modèle "disruptif", l'économie circulaire va non seulement créer des emplois mais aussi en transformer voire en rendre certains obsolètes :

- **L'économie circulaire peut se définir comme une économie basée sur la minimisation des pertes de matières via la création de cycles** (par la fabrication durable en amont de la chaîne, la réutilisation, la réparation et le recyclage des matières). Ces cycles peuvent être plus ou moins courts et à géographies variables, et ont donc des empreintes territoriales différentes. Le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire est possible dans de nombreux secteurs, par exemple l'agriculture, la conception et fabrication de biens de consommation et appareils durables et réparables, la collecte et le recyclage des déchets (organiques, plastiques, verre), la logistique, la construction et le bâtiment. Au sein de chaque secteur, des cycles de différentes envergures peuvent émerger, par exemple les déchets organiques sont recyclés localement, la réparation des vélos est un service de proximité, alors que certains plastiques vont être recyclés de façon centralisée via une usine régionale voire nationale, et des opportunités sociales associées peuvent être créées dans tous les territoires dans le premier cas vs. de façon très centralisée dans le second. Dans tous les cas, la mise en place de cycles nécessite toujours une coordination forte entre tous les acteurs de la chaîne considérée, et les considérations sont en général d'ordre économique (quel est le cycle le moins cher ?), écologique (quel cycle permet de réduire au maximum la quantité de matière perdue et a le plus faible impact carbone ?). Nous proposons de mettre à l'ordre du jour la question de l'impact social de la mise en place de ces cycles.
- **Le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire va avoir de**

multiples impacts sociaux. La création de nouvelles activités comme la réparation, le réemploi ou l'éco conception et la méthanisation nécessitera de nouvelles compétences. D'après l'Institut national de l'économie circulaire, l'économie circulaire pourrait générer 500.000 emplois et 2,5 % de PIB en France. Ainsi, 10.000 tonnes de déchets en décharge ne nécessitent qu'un emploi, alors que leur recyclage permet d'en employer trente. Également, la conception de biens de consommation à durée de vie plus longue et réemployables, de résines facilement recyclables et d'appareils réparables va faire appel à de nouveaux talents. Il en est de même de la conception de lieux de vie ou de production circulaires. Cette transformation nécessitera de former des personnes à de nouveaux métiers et d'en reconvertir d'autres afin d'anticiper le risque de pénurie sur certaines compétences critiques, et le risque d'inadéquation entre les futurs demandeurs d'emplois et les besoins en main d'oeuvre. Aujourd'hui, très peu de filières de formations dédiées aux métiers de l'économie circulaire existent (par exemple un seul CAP "Propreté, urbain, collecte et recyclage" existe actuellement en Île de France), et l'économie circulaire gagnerait à être davantage mentionnée et enseignée dans les tronc communs d'autres formations. Au-delà de la création d'emplois, l'économie circulaire peut aussi permettre d'améliorer l'attractivité de métiers aujourd'hui peu considérés, comme certains métiers liés à la collecte et au tri posté des déchets, en les faisant évoluer vers des métiers plus valorisants et nécessitant des compétences renouvelées.

- **Les inquiétudes et l'insécurité économique que les transformations induites par l'économie circulaire (ex. le recul de la collecte de déchets et des centres de tri traditionnels induira une diminution des besoins en main d'oeuvre associés) peuvent engendrer sont susceptibles de se manifester dès à présent parmi nos concitoyens.** Il importe donc de créer dès maintenant les filières de formation adaptées, d'accompagner la transition des professionnels dont les métiers seront transformés, et de préparer la reconversion des professionnels dont les métiers seront menacés.

Enfin l'économie circulaire, parce qu'elle concerne des métiers bien souvent manuels comme ceux de la collecte ou de la réparation, est une des activités d'insertion par le travail des populations qui en sont les plus éloignées sur l'ensemble du territoire. Les structures de l'Economie Sociale et Solidaire ont montré la voie des circuits courts, de la réparation, du prêt de matériel dans de nombreux domaines (récupération et valorisation des huiles usagées, réparation des matériels électriques, etc.). La généralisation de l'économie solidaire les confrontent à un véritable défi : celui de la montée en puissance et du changement d'échelle. C'est pourquoi il importera d'encourager et de soutenir les organisations qui favorisent le retour à l'emploi et d'organiser la montée en compétences des main d'oeuvre concernées comme le soutien financier et managérial à ces organisations.

Au total, au-delà des 50 mesures de la “[Feuille de route économie circulaire](#)”¹ du Gouvernement, visant à créer jusqu’à 300.000 emplois supplémentaires,, et du [projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire](#)², trois questions nous semblent ainsi essentielles à traiter :

- *Comment se donner de la visibilité sur les impacts à court, moyen et long termes de l’économie circulaire sur les emplois et les compétences, dans les territoires ?*
- *Comment favoriser le développement des compétences vers les nouveaux métiers de l’économie circulaire, en particulier pour les professionnels peu qualifiés ? Comment accompagner la transition voire la reconversion des professionnels dont les activités et les métiers vont être transformés par l’économie circulaire ?*
- *Comment faire de l’économie circulaire un catalyseur d’inclusion dans les territoires ?*

En plaçant ces questions, critiques, au coeur du débat, ainsi qu'en rassemblant les meilleurs experts, locaux et internationaux, issus des institutions publiques et en particulier de l’enseignement supérieur, les partenaires sociaux, les acteurs de l’écosystème d’innovation de l’économie circulaire et les acteurs économiques “classiques”, ce colloque national à l’Assemblée nationale va tenter d’apporter des premiers éléments de réponse à cette question clé de l’adaptation des compétences à l’ère de l’économie circulaire sur tous les territoires.

*

¹ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec>. Cette feuille de route est structurée autour de 4 axes : la production, la consommation, la gestion des déchets, et la mobilisation de tous les acteurs - chaque axe se déclinant entre des objectifs fixés pour les prochaines années, des recommandations de mesures à prendre, et des exemples concrets sur des initiatives fructueuses recensés sur le territoire.

² https://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201907/economie_circulaire.html. Ce projet de loi s’articule autour de 3 titres : l’information du consommateur, la lutte contre le gaspillage, la réduction de l’impact environnemental des plastiques et la responsabilité des producteurs

Cette note de perspectives, encore préliminaire, a pour objectif d'**apporter des éléments de perspectives pour enrichir les débats et discussions du colloque**. Elle sera revue et complétée suite au colloque pour tenir compte des idées, perspectives et exemples concrets qui y auront été exprimés.

De fait, conformément à la **méthodologie de “co-construction”** adoptée pour tous ses travaux par #Leplusimportant, tous les participants sont invités à y **apporter commentaires, compléments et correctifs, avant que cette note soit publiée dans sa version définitive**.

Nous vous souhaitons une excellente lecture et un très bon colloque.

Le comité de rédaction de #Leplusimportant

Isaure d'Aillières, Nathalie Bernard-Grange, Hélène Barthélémy, Hélène Baudon, Denis Bismuth, Marie-Charlotte Bourgeois, Diane Buzéa, Camille Dorival, Mathias Dufour, Ikram El Khayar, Florian Forestier, Mickaël Gaborit, Sylvie Lemmet, Luc Oster-Pecqueur, Chrystelle Roger, Lucas Sobrecases, Claude Tran.

Panel des 22 intervenants au colloque

« Faire de l'économie circulaire un catalyseur d'inclusion dans tous les territoires »



Barbara Pompili

Présidente de la Commission du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire Assemblée nationale



Agnès Pannier-Runacher

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances



Brune Poirson

Secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire



Christophe Itier

Haut-Commissaire à l'Économie Sociale et à l'Innovation Sociale



Hugnette Tiegna

Présidente du Groupe d'Études Économie verte et économie circulaire Assemblée nationale

1 14h25-15h20
"Quel impact de l'économie circulaire sur l'emploi et les compétences?"



Pierre Victoria
Directeur du Développement Durable



Cécile Désaunay
Directrice d'études



Fabrice Bonnifet
Président du C3D Dir. Dév. durable & QSE



Sophie Gaudel
Responsable Développement Durable



Romain Ferrari
Président



2 15h20-16h15
"Comment favoriser l'inclusion et le développement des talents et des compétences vers les nouveaux métiers de l'économie circulaire?"



Stéphane Gérard
Directeur des Ressources Humaines



Myriam Mesclon-Ravaud
Directrice de projet



Sylvie Scalabre
Directrice générale



Jean-Paul Raillard
Président



Franck Aggeri
Professeur



3 16h25-17h
Mise en perspective internationale



Jean Chateau
Senior Economist, Direction de l'Environnement



Georgi Stoev
Président, Comité du Commerce et des investissements de l'Association européenne des CCI, membre du CESE



4 17h-17h50
"Comment faire de l'économie circulaire un catalyseur d'inclusion dans les territoires?"



Firmine Duro
Directrice des partenariats et des territoires



Isabelle Delannoy
Fondatrice et Dirigeante



Thomas Lesueur
Commissaire général au développement durable



Valérie Fayard
Déléguée générale adjointe



François-Michel Lambert
Président



Présentation des participants au colloque

Nous sommes très fiers de réunir une telle diversité d'acteurs pour réfléchir et se mobiliser ensemble en faveur de l'économie circulaire inclusive dans tous les territoires, merci à tous !

Colloque 'Economie circulaire inclusive' : MERCI aux 300+ INSCRITS !

#Leplusimportant

Assemblée nationale, 30 septembre 2019



Remerciements

Nous tenons à **remercier très chaleureusement** toutes les personnalités et institutions sans lesquels ces travaux et ce colloque national n'auraient pu avoir lieu.

Ces remerciements s'adressent en premier lieu à **Huguette Tiegna**, présidente du groupe d'études "Economie verte et économie circulaire" de l'Assemblée nationale, qui a accepté de présider ce colloque national et de le placer sous son égide, ainsi qu'à ses collaborateurs pour leur soutien et leur accompagnement tout au long de sa préparation.

Nous remercions **Brune Poirson**, secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et du ministre de l'Action publique, **Christophe Itier**, Haut Commissaire à l'ESS et à l'Innovation sociale, et **Barbara Pompili**, présidente de la Commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, pour leur intervention personnelle lors du colloque et pour leur soutien à cette initiative.

La qualité exceptionnelle des 17 experts qui ont accepté d'intervenir lors des tables rondes est à souligner, et nous leur exprimons notre vive reconnaissance :

- *pour la table ronde #1* : **Cécile Désaunay**, Directrice d'études de Futuribles, **Romain Ferrari**, Président de la Fondation 2019, **Fabrice Bonnifet**, Président du C3D, Directeur du Dév. durable et QSE, Groupe Bouygues, **Sophie Gaudeul**, Responsable Développement Durable , CFDT, **Pierre Victoria**, Directeur du Développement Durable Veolia,
- *pour la table ronde #2* : **Myriam Mesclon-Ravaud**, Directrice de projet, DGEFP, Ministère du Travail, **Sylvie Scalabre**, Directrice générale, Lemon Aide, **Stéphane Gérard**, Directeur des Ressources Humaines, Paprec Group, **Jean-Paul Raillard**, Président, Fédération Envie, **Franck Aggeri**, Professeur, Mines ParisTech,
- *pour la mise en perspective internationale* : **Georgi Stoev**, Membre du Comité économique et social européen et Président du Comité du Commerce et des investissements de l'Association européenne des chambres de commerce et d'industrie, **Jean Chateau**, Senior Economist, Direction de l'environnement, OCDE,
- *pour la table ronde #3* : **Thomas Lesueur**, Commissaire général au développement durable, **Valérie Fayard**, Déléguée générale adjointe, Emmaüs France, **François-Michel Lambert**, Président, Institut de l'économie circulaire, **Isabelle Delannoy**, Fondatrice et Dirigeante, Do Green-économie symbiotique.

Nos remerciements à cet égard vont également à nos partenaires de **Lemon Tri**, Augustin Jaclin et Alice Maréchal, et de **Circul'R**, notamment Raphaël Masvigner, pour leur contribution lors de la rédaction de ces propositions.

Nos travaux sont menés à titre bénévole. Le soutien du cabinet **Orphoz** a permis de contribuer à la couverture des frais engagés pour la tenue du colloque, nous leur en sommes très reconnaissants. **Le contenu de cette note n'engage que #Leplusimportant.**

Synthèse des propositions

AXE 1 - Se donner de la visibilité sur l'impact de l'économie circulaire sur les compétences, les métiers et l'emploi

Proposition #1 - Assurer une analyse plus systématique des impacts potentiels de l'économie circulaire sur l'emploi, les métiers et les compétences dans les secteurs privés et publics.

Proposition #2 - Mobiliser les branches professionnelles pour mener des études thématiques et formuler des plans d'action pour anticiper les effets potentiels de l'économie circulaire sur les métiers et les compétences.

Proposition #3 - Mettre en place un Observatoire national de l'économie circulaire inclusive, afin notamment de pérenniser l'analyse prospective des impacts de l'économie circulaire sur les emplois et les compétences et analyser les pratiques d'inclusion dans l'économie circulaire dans les entreprises et les filières.

Axe 2 - Favoriser l'inclusion et le développement des emplois et des compétences vers les nouveaux métiers de l'économie circulaire

A. Développer les enseignements et les formations pour sensibiliser les élèves et former les professionnels en réponse aux besoins à venir de compétences en économie circulaire

Proposition #4 - Mettre en place des enseignements et des ressources permettant à chaque élève de se former dès l'école primaire aux enjeux et aux pratiques de l'économie circulaire.

Proposition #5 - Ouvrir la possibilité pour des jeunes dès 14 ans d'effectuer des stages de découverte et d'initiation dans l'économie circulaire (par ex. de 2 à 4 voire 6 semaines, possiblement étalées sur 2 ans).

Proposition #6 - Développer les filières de formation professionnelle liées à l'économie circulaire, ex. au sein de lycées professionnels.

Proposition #7 - Intégrer l'économie circulaire parmi le "socle de formation" de toutes les écoles d'ingénieurs, de commerce, d'architecture, de la fonction publique et universités.

Proposition #8 - Développer et structurer un vivier de formateurs, notamment en ouvrant des postes à l'université (professeurs, maître de conférences, chercheurs).

Proposition #9 - Inciter les collectivités locales à développer des activités liées à l'économie circulaire qui soient formatrices et qualifiantes pour les jeunes.

Proposition #10 - Développer un dispositif de reconnaissance et de certification des compétences liées à l'économie circulaire.

Proposition #10 - Développer des programmes de recherche interdisciplinaire consacrés aux incidences de l'économie circulaire sur le modèle d'affaires de l'entreprise et sur la chaîne de valeurs de ses métier.

Proposition #12 - Soutenir les réseaux et communautés d'experts d'économie circulaire par des appels à projets publics visant notamment à favoriser la capitalisation des connaissances.

B. Promouvoir les entreprises et les acteurs de l'économie circulaire inclusive

Proposition #13 - Créer un "Lab de l'économie circulaire inclusive" pour développer de nouveaux modes de production et de transmission de compétences, en particulier pour les publics peu qualifiés ou fragilisés.

Proposition #14 - Favoriser l'engagement sur le long terme des entreprises pour la formation aux métiers de l'économie circulaire en mobilisant des mécanismes incitatifs.

Proposition #15 - Rendre obligatoire, pour tous les marchés de collecte, de tri et de recyclage des déchets, une clause sociale prévoyant un niveau minimum de recours à des entreprises labellisées "entreprise solidaire d'utilité sociale" (ESUS).

Proposition #16 - Introduire dans les grilles de sélection des prestataires, publics et privés, un critère de "mieux-disance" liée au recours à l'économie circulaire inclusive.

Proposition #17 - Organiser un "Forum national de l'économie circulaire", journée annuelle de travail entre l'ensemble des acteurs concernés par l'économie circulaire pour favoriser l'émergence de solutions et d'engagements mutuels sur le thème de l'économie circulaire inclusive.

Proposition #18 - Faire de l'économie circulaire un facteur de réduction des inégalités liées aux genres en favorisant les projets et les parcours de formation mobilisant une large part de femmes.

Axe 3 - Faire de l'économie circulaire un catalyseur d'inclusion dans tous les territoires

A. Promouvoir les boucles locales d'économie circulaire et les symbioses industrielles et d'écologie industrielle et territoriale

Proposition #19 - Développer un cadre de promotion des Symbioses Industrielles et d'Ecologie Industrielle et territoriale et des boucles économiques locales à l'échelle d'un territoire.

Proposition #20 - Mettre en place des mécanismes d'incitation pérenne des acteurs à investir durablement dans des Symbioses Industrielles et d'Ecologie Industrielle et territoriale et des boucles économiques locales à l'échelle d'un territoire.

B. Inciter les collectivités locales à promouvoir l'économie circulaire inclusive

Proposition #21 - Inciter les collectivités locales à promouvoir l'économie circulaire inclusive, notamment par le biais de la commande publique.

Proposition #22 - Mandater les ministère de l'Education Nationale et de la Santé pour élaborer et diffuser un "guide de bonnes pratiques" en matière d'achats locaux.

Proposition #23 - Introduire systématiquement dans les Contrats de Plan Etat-Région un volet relatif au développement de l'économie circulaire.

Proposition #24 - Promouvoir les structures d'insertion en prévoyant pour les entités ayant une activité reconnue inclusive (associations, tiers lieux) un bonus dans la grille tarifaire de rémunération des points de collecte

Proposition #25 - Favoriser les projets d'Économie circulaire inclusive et écologique dans la reconversion de sites appartenant aux collectivités locales.

Proposition #26 - Inciter le ministère de l'agriculture à mettre en place un dispositif de récupération par les acteurs des Maraudes sociales auprès des agriculteurs des denrées dans les champs qui ne sont pas récoltées pour éviter le gaspillage à la source.

C. Promouvoir la construction hors site en tant que génératrice d'emplois pour des personnes peu qualifiées sur des territoires fragilisés

Proposition #27 - Favoriser le recours à la Construction Hors Site, génératrice d'emplois pour des personnes peu qualifiées sur des territoires fragilisés bénéficiant notamment des matériaux (notamment le bois), à destination des bâtiments publics en adaptant le Code des Marchés Publics sur les marchés de Fournitures et Travaux et le Code de la Construction.

Présentation des propositions

Axe 1 - Se donner de la visibilité sur l'impact de l'économie circulaire sur les compétences, les métiers et l'emploi

L'impact de l'économie circulaire sur les métiers, les métiers, les emplois, est aujourd'hui encore mal connus, malgré les différents travaux déjà menés. Or se donner de la visibilité est essentiel pour faciliter la prise de décision. Montrer l'ampleur des enjeux permettra de mieux anticiper pour tirer au mieux parti des opportunités plutôt que de subir et de freiner.

Proposition #1 - Assurer une analyse plus systématique des impacts potentiels de l'économie circulaire sur l'emploi, les métiers et les compétences dans les secteurs privés et publics. L'objectif de cette analyse est de permettre aux pouvoirs publics d'avoir une réelle visibilité, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, sur la réalité des transformations liées à l'économie circulaire. La compréhension de ses potentiels impacts à prévoir et externalités positives à valoriser est une condition nécessaire à la préparation de réponses adéquates de politiques publiques. L'analyse de ces impacts pourrait notamment se faire en mandatant l'ADEME sur le sujet, pour travailler en lien direct avec les acteurs de terrain et les experts de l'écosystème de l'économie circulaire.

Il semble pertinent d'effectuer cette analyse sur le long terme (2025, 2030, voire 2040), en anticipant les impacts démographiques, migratoires, et l'évolution des technologies de rupture déjà apparues telles que l'IA et la blockchain.

Pour éviter d'éventuelles redondances ou "silos", de telles mesures sont aussi à envisager sous l'angle de la transition écologique au sens large.

En ce qui concerne les indicateurs et outils de mesure, il s'agit de s'appuyer sur l'existant (ex. norme "économie circulaire" de l'AFNOR) pour faire émerger, avec l'aide des institutions de référence sur le sujet (ADEME, INEC) des solutions s'imposant à l'échelle nationale.

Proposition #2 - Mobiliser les branches professionnelles pour mener des études thématiques (qualitatives et quantitatives) **et formuler des plans d'action pour anticiper les effets potentiels de l'économie circulaire sur les métiers et les compétences.** Cette mobilisation passerait notamment via leurs observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) des branches professionnelles impactées (notamment transports, distribution, bâtiment, agriculture, manufacture...) pour mener notamment les travaux suivants :

- Etude prospective sur les évolutions de l'économie circulaire sur les métiers et compétences des branches professionnelles concernées: métiers nouveaux et émergents, valorisation des compétences, reconversion des métiers en voie de disparition, impacts sur les parcours professionnels ;
- Définition de référentiels métiers et des compétences ;
- Mise en place d'une gestion des parcours, des emplois et des compétences (GEPPMM);
- Mise en place par les branches professionnelles d'un dispositif de remontée terrain des initiatives existantes avec mesure d'impact systématique;
- Communication des passerelles et formations possibles aux professionnels concernés
- Information-communication/sensibilisation aux partenaires de la Branche et aux tiers institutionnels publics et privés pour expliquer le potentiel disruptif de l'économie circulaire à anticiper;
- Éventuellement association des acteurs de l'écosystème à ces observatoires prospectifs. Aujourd'hui le savoir se trouve principalement du côté des acteurs de l'écosystème, cela permettrait donc une diffusion de ce savoir aux branches concernées.

Proposition #3 - Mettre en place un Observatoire national de l'économie circulaire inclusive, sous l'égide du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère du Travail, fédérant les différents acteurs publics et privés, en particulier les acteurs de terrain, **afin notamment de pérenniser l'analyse prospective des impacts de l'économie circulaire sur les emplois et les compétences et analyser les pratiques d'inclusion dans l'économie circulaire dans les entreprises et les filières**, par ex. pour comparer les modèles d'inclusion et promouvoir les modèles les plus performants.

Pour éviter d'éventuelles redondances ou "silos", un tel Observatoire pourrait être élargi ou inclus au sein d'un Observatoire de la transition écologique au sens large.

Axe 2 - Favoriser l'inclusion et le développement des emplois et des compétences vers les nouveaux métiers de l'économie circulaire

L'enjeu de ces propositions est de favoriser l'impact de l'économie circulaire en faveur des classes moyennes et populaires et lever les obstacles actuels et de faciliter les transitions professionnelles pour les travailleurs qui risquent de "perdre" à l'économie circulaire, en agissant à la fois sur l'offre de compétences (A) et sur la demande (B)

A. Développer les enseignements et les formations pour sensibiliser les élèves et former les professionnels en réponse aux besoins à venir de compétences en économie circulaire

Proposition #4 - Mettre en place des enseignements et des ressources permettant à chaque élève de se former dès l'école primaire aux enjeux et aux pratiques de l'économie circulaire

La capacité à appréhender les enjeux de l'économie circulaire mériterait d'être considérée comme faisant partie du socle de base transmis aux citoyens par le système scolaire et de façon continue, ce qui implique de :

- mettre en place un enseignement spécifique dès l'école primaire, ainsi que des projets de sensibilisation à l'économie circulaire dès l'école primaire (e.g. composteurs éducatifs, gestion des déchets alimentaires, initiative à la réparation de produits : le trio école-mairie-producteurs est primordial pour permettre une vraie démarche pédagogique basée sur le concret ;
- enrichir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture sur ce sujet ;
- développer (en lien avec le CNED et Canopé) des ressources et supports de formation permettant différents niveaux d'approche (initiation, approfondissement, expertise) ;
- inciter à développer des enseignements et projets transverses autour des sujets d'économie circulaire, y compris dans les filières techniques et professionnelles ;
- faciliter la distribution de badges numériques reconnaissant l'acquisition de compétences et/ou de connaissances liées aux apprentissages et aux expériences faites à l'école.

Proposition #5 - Ouvrir la possibilité pour des jeunes dès 14 ans d'effectuer des stages de découverte et d'initiation dans l'économie circulaire (par ex. de 2 à 4

voire 6 semaines, possiblement étalées sur 2 ans) afin de valoriser auprès d’eux l’image des métiers de l’économie circulaire et les aider à faire leur choix d’orientation professionnelle.

Proposition #6 - Développer les filières de formation professionnelle liées à l’économie circulaire, notamment au sein de lycées professionnels pour répondre aux besoins en compétences à venir, par exemple pour la filière émergente du traitement des biodéchets (qui vont connaître une forte croissance au cours des prochaines années).

- Développer la filière “économie circulaire” (aujourd’hui “Propreté, urbain, collecte et recyclage”) au niveau CAP car encore trop confidentielle (une seule en IDF par exemple)
- Travailler sur la façon dont ces filières sont communiquées notamment auprès des CPE et conseillers d’orientation pour redorer l’image des métiers de l’économie circulaire et attirer plus d’apprenants potentiels (l’économie circulaire peut en effet permettre d’améliorer l’attractivité de métiers aujourd’hui peu considérés, comme certains liés à la collecte et au tri posté des déchets, en les faisant évoluer vers des métiers plus orientés vers la création de matière et contribuant à la transition écologique et nécessitant des compétences renouvelées).
- Intégrer une dimension technique (e.g. maintenance de machines) aux formations aux métiers de l’économie circulaire afin de les rendre plus qualifiantes et insérer les apprenants dans des métiers plus durables.

Proposition #7 - Intégrer l’économie circulaire parmi le “socle de formation” de toutes les écoles d’ingénieurs, de commerce, d’architecture, de la fonction publique et universités, en particulier pour les métiers du bâtiment (ex: Construction Hors-Site) et agricoles (ex: biodéchets), par ex sur les incidences de l’économie circulaire sur la modèle d’affaires de l’entreprise et sur la chaîne de valeurs de ses métiers. Pour être efficace et pertinent dans son métier quel qu’il soit, il est important d’avoir une meilleure compréhension de l’économie circulaire.

Proposition #8 - Développer et structurer un vivier de formateurs, notamment en ouvrant des postes à l’université (professeurs, maître de conférences, chercheurs). Par exemple, mettre en place un accompagnement de type “**Compagnons de l’économie circulaire**” sur le modèles des Compagnons pour la rénovation des Cathédrales) en les adaptant aux technologies nouvelles, pour aider les tiers-lieux de l’ESS (ex : Ressourceries) à apprendre les gestes métiers à des populations fragiles ou sous-qualifiées (travail du bois, du textile, de l’électronique,..). Pour mobiliser les populations peu qualifiées, développer un dispositif de **formation diplômante en ligne**

garantissant une employabilité à horizon un an, en lançant un appel à projets public permettant à des acteurs de type Openclassrooms de répondre.

Proposition #9 - Inciter les collectivités locales à développer des activités liées à l'économie circulaire qui soient formatrices et qualifiantes pour les jeunes, de type AFEST action de formation en situation de travail

Proposition #10 - Développer un dispositif de reconnaissance et de certification des compétences liées à l'économie circulaire, notamment avec la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) et développer des badges numériques liés à ces compétences pour faciliter la reconnaissance des compétences existantes développées au sein des entreprises de l'ESS. Plusieurs formations sont déjà enregistrées à l'inventaire du RNCP, mais il n'existe pas encore à date de référentiel de compétences lié à l'économie circulaire.

Proposition #11 - Développer des programmes de recherche interdisciplinaire consacrés aux incidences de l'économie circulaire sur le modèle d'affaires de l'entreprise et sur la chaîne de valeurs de ses métiers, impliquant des organismes publics de recherche (AgroParisTech, Mines ParisTech, Ensa Lyon, etc.), des universités et des écoles d'ingénieurs et de commerce,.

Proposition #12 - Soutenir les réseaux et communautés d'experts d'économie circulaire par des appels à projets publics visant notamment à favoriser la capitalisation des connaissances.

B. Promouvoir les entreprises et les acteurs de l'économie circulaire inclusive

Proposition #13 - Créer un "Lab de l'économie circulaire inclusive" co-piloté par le ministère, les entreprises de l'économie circulaire et l'écosystème d'innovation de l'économie circulaire. L'enjeu est d'utiliser la nécessité d'innover dans les modèles d'économie circulaire **pour développer de nouveaux modes de production et de transmission de compétences, en particulier pour les publics peu qualifiés ou fragilisés** pour

lesquelles les modes de transmission traditionnels sont peu efficaces. Par exemple, le Lab pourrait :

- mettre en place des parcours inclusifs mixtes avec une éventuelle adaptation des contrats d’insertion pour lever les freins opérationnels à l’emploi spécifiques aux métiers de l’économie circulaire tout en créant les bons facteurs de rétention et mutualisant les coûts de l’insertion ;
- valider comme actions de formation les dispositifs et expérimentations (FEST, etc) connue pour favoriser le développement des compétences en matière d’économie circulaire ;
- incuber des start ups pour faciliter le développement de nouvelles offres et activités en matière d’économie circulaire, notamment inclusives.

Pour éviter d’éventuelles redondances ou “silos”, un tel Lab pourrait être élargi ou inclus au sein d’un Lab de la transition écologique au sens large.

Proposition #14 - Favoriser l’engagement sur le long terme des entreprises pour la formation aux métiers de l’économie circulaire en mobilisant des mécanismes incitatifs, qui prévoient autant que possible des modalités innovantes de production et de transmission de compétences. A l’image des secteurs avec de forts besoins de recrutements, où les entreprises financent et perçoivent des réductions de charges patronales baissent en proportion du taux d’emplois inclusifs réellement créés et pérennisés.

Proposition #15 - Rendre obligatoire, pour tous les marchés de collecte, de tri et de recyclage des déchets, une clause sociale prévoyant un niveau minimum de recours à des entreprises labellisées “entreprise solidaire d’utilité sociale” (ESUS) (ex. entre 5% et 10%).

L’Etat, via le plan national d’action pour l’achat public durable 2015-2020, s’est fixé pour objectif pour 2020 d’au moins 25 % de marchés passés comprenant au moins une clause sociale. Or malgré les efforts entrepris depuis plus de dix ans seuls 8,6% des marchés contenaient des clauses sociales en 2016, soit à peine le tiers de l’objectif pour 2020, ce qui appelle une politique volontariste en la matière.

En rendant obligatoire une clause relative à l’emploi d’insertion pour les marchés liés à la prévention et la gestion des déchets passés par les éco-organismes, le projet de loi sur l’économie circulaire actuellement examiné par le Parlement³ participe de la réalisation de cet objectif ambitieux. Pour tendre davantage vers cet objectif, nous proposons **d’élargir le**

³ <http://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2018-2019/728.html> Article 8

champ des acteurs visés par cette obligation aux personnes publiques et privées pour les marchés liés à la prévention ou à la gestion des déchets dont le montant excède un certain seuil défini par décret.

L'économie circulaire, et tout particulièrement toute l'activité liée aux déchets visée par cet amendement, constitue en effet un vivier d'emplois non délocalisables et une opportunité majeure pour développer l'emploi peu qualifié et l'insertion dans tous les territoires. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont historiquement très actives dans le champ du réemploi, de la collecte, du tri et du recyclage des déchets. Or elles emploient une forte proportion de personnes non ou peu qualifiées. Leur réserver une part des marchés liés à la gestion des déchets permettrait ainsi d'élargir leur action d'inclusion sociale. Et ce d'autant plus que l'évolution du secteur, au gré des progrès technologiques, présente une forte opportunité de montée en compétences pour ces personnes (digitalisation, maintenance technique, etc.).

Proposition #16 - Introduire dans les grilles de sélection des prestataires, publics et privés, un critère de “mieux-disance” liée au recours à l'économie circulaire inclusive, afin de favoriser le recours à l'économie circulaire et aux prestataires favorisant l'inclusion.

Proposition #17 - Organiser un “Forum national de l'économie circulaire”, journée annuelle de travail entre l'ensemble des acteurs concernés par l'économie circulaire (Etat, collectivités locales, entreprises et start ups, acteurs de l'ESS, partenaires sociaux, experts) **pour favoriser l'émergence de solutions et d'engagements mutuels sur le thème de l'économie circulaire inclusive**

Proposition #18 - Faire de l'économie circulaire un facteur de réduction des inégalités liées aux genres en favorisant les projets et les parcours de formation mobilisant une large part de femmes⁴, par exemple par des appels à projets publics dans l'économie circulaire accordant un poids important à la place des femmes. Il s'agit en effet de capitaliser sur leur présence significative dans les secteurs de l'ESS et de l'économie de partage, deux secteurs clefs pour accélérer l'économie circulaire.

⁴ A l'image par exemple d'un projet comme “*Right to repair*” porté par l'Institut Catholique de Lille : parcours expérientiel permettant, par la mise en situation de réussites, de réveiller et révéler les “talents cachés” des publics fragilisés pour qu'ils deviennent des “talents vivants”, acteurs de leur vie et artisans d'une société durable. Ils ciblent des personnes ayant des freins à l'accès aux nouveaux emplois, personnes non diplômées, chômeurs de longues durées, en particulier les femmes et les jeunes des QPV.

Axe 3 - Faire de l'économie circulaire un catalyseur d'inclusion dans tous les territoires

A. Promouvoir les boucles locales d'économie circulaire et les symbioses industrielles et d'écologie industrielle et territoriale

Proposition #19 - Développer un cadre de promotion des Symbioses Industrielles et d'Ecologie Industrielle et territoriale et des boucles économiques locales à l'échelle d'un territoire. Afin d'éviter de "réinventer la roue" et accélérer le déploiement de solutions éprouvées (à l'image des symbioses industrielles de Grande Synthe ou de la CCI Maine et Loire ou, à l'international, de Kalundborg au Danemark) pour favoriser le réemploi des ressources et la valorisation des déchets tout en créant des poches de vitalité territoriale pour l'emploi. Il pourrait à cette fin être pertinent de **mandater un acteur public à l'échelle nationale** pour en particulier

1. **Recenser les boucles circulaires locales et les symbioses industrielles existantes** de recyclage, reconditionnement, réparabilité ou de réemploi qui fonctionnent (ex : méthanisation des déchets organiques) - et **identifier les modèles pertinents**, notamment ceux viables sur le plan économique,
2. **Réaliser une étude d'impact, de faisabilité et de viabilité** pour :
 - a. déterminer une **maille géographique pertinente pour réaliser une analyse du tissu économique local et identifier les activités structurantes** nécessaires à la mise en place d'un **modèle de Symbiose industrielle** et d'Ecologie Industrielle Territoriale

Un benchmark pourra être fait pour avoir un retour d'expérience des villes françaises ou étrangères ayant adopté ces modèles ou des modèles s'en inspirant (ex : Kalundborg et CCI Maine et Loire, voir annexe).

3. **Définir leur modèle de déploiement et les diffuser pour inciter les acteurs locaux à développer de telles boucles locales**
4. **Lancer des appels à projets pour accompagner et faciliter ce déploiement**
5. **Faciliter la mise en place et l'animation d'un réseau horizontal d'acteurs locaux partageant des pratiques** (et le cas échéant, proposer des services d'accompagnement aux acteurs locaux pour les aider à réussir la mise en place de leurs projets). et favoriser cette mise en place par des consultations citoyennes.

Comme le précise déjà la feuille de route de l'économie circulaire, il est souhaitable de mettre à profit la dynamique FrenchImpact au service de l'économie circulaire en lançant un appel à

projets « FrenchImpact Économie Circulaire » pour faire des initiatives locales innovantes des solutions opérationnelles à développer au niveau national.

Proposition #20 - Mettre en place des mécanismes d'incitation pérenne des acteurs à investir durablement dans des Symbioses Industrielles et d'Ecologie Industrielle et territoriale et des boucles économiques locales à l'échelle d'un territoire, par exemple via

- **un cadre fiscal allégé** type “Crédit d'impôt inclusion” sur le modèle du Crédit d'impôt recherche ;
- **des subventions publiques**, à l'instar de subventions Bpifrance sanctuarisées pour l'économie inclusive, ayant un double impact écologique et social, par ex. promouvoir des technologies novatrices de type type ORC (cycle organique de Rankine) : réutilisation de la chaleur fatale issue des usines ou des pots d'échappement véhicules ;
- **un volet “développement des compétences pour les boucles locales, EIT et symbioses industrielles” dans le Plan d'investissement des compétences porté par le Ministère du Travail**

B. Inciter les collectivités locales à promouvoir l'économie circulaire inclusive

Proposition #21 - Inciter les collectivités locales à promouvoir l'économie circulaire inclusive, notamment par le biais de la commande publique

1. **Sensibiliser à voire former les responsables des achats de toutes les collectivités et établissements publics locaux (ex. écoles) à l'économie circulaire** afin de favoriser les boucles locales et donc l'emploi de proximité, et ouvrir les manifestations concernées aux acteurs du privé ;
2. **Inciter les acheteurs publics à intégrer dans leurs cahiers des charges un clause concernant les produits issus de réparation auprès d'acteurs de l'ESS et de matériaux recyclés** (30 % minimum sur la totalité des produits publics achetés quand les filières de réparation et réemploi existent) ;
3. **Inciter les collectivités territoriales à favoriser l'économie de la fonctionnalité** (abonnement à l'usage, location, partage de produits ou de machines) auprès des habitants en subventionnant des plateformes d'échange, d'usage partagé ou de location de produits.

Proposition #22 - Mandater les ministère de l'Éducation Nationale et de la Santé pour élaborer et diffuser un “guide de bonnes pratiques” en matière d'achats locaux (pour les cantines des écoles et pour les hôpitaux).

Proposition #23 - Introduire systématiquement dans les Contrats de Plan Etat-Région un volet relatif au développement de l'économie circulaire, avec un focus sur les territoires les plus vulnérables et sur le développement de l'emploi.

- **Ville de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes)**

Gilles Perole, adjoint à l'éducation et à l'enfance à la mairie de Mouans-Sartoux :

« Un gaspillage alimentaire diminué de 80 % dans notre cantine »

« La cantine de Mouans-Sartoux s'est fixé pour objectif une alimentation respectueuse de la santé et de l'environnement. Chaque jour elle sert des repas 100 % bio sans surcoût. La recette : une diminution de 80 % du gaspillage alimentaire, soit une économie de 0.20 € par repas en passant de 147 g à 30 g de gaspillage par enfant juste en cessant de se référer aux grammages recommandés. Les portions sont individualisées au souhait de l'enfant, les restes pesés par plat quotidiennement pour évaluer, pour chaque recette, la juste quantité à cuisiner. Au self, des entrées servies en petite ou grande portion, des fruits par quartiers.... Avec la régie municipale agricole qui produit 25 tonnes par an de légumes pour la cantine nous avons créé 3 emplois locaux et diminué également le gaspillage à la source en cuisinant toute la production sans calibrage ou tri. »

Source: *50 mesures pour une économie 100% circulaire*

Proposition #24 - Promouvoir les structures d'insertion en prévoyant pour les entités ayant une activité reconnue inclusive (associations, tiers lieux) un bonus dans la grille tarifaire de rémunération des points de collecte pour la collecte des déchets et leur acheminement jusqu'au centre de tri.

Proposition #25 - Favoriser les projets d'Économie circulaire inclusive et écologique dans la reconversion de sites appartenant aux collectivités locales (par exemple ceux issus de la vente des anciennes bases militaires comme le Plateau de Freskaty en Moselle), en incitant par la mise en place d'un Fonds (par exemple porté par la Caisse des Dépôts) à ce qu'une partie de l'activité future (ex : vente du foncier) soit dédiée à des projets de transition écologique et solidaire. Ces initiatives auraient pour objectif de maintenir le capital environnemental et social du site. A titre d'exemple, ces lieux pourraient accueillir des initiatives en alimentation durable et inclusive permettant le décroisement social et la réinsertion professionnelle des plus fragiles, telles que “Les petites cantines”(concept développé dans plusieurs villes où chaque convive paye ce qu'il peut et est incité à adhérer à une association) ou le Café Fauve de l'Ecoparc en Lorraine (association qui

accompagne des personnes éloignées de l'emploi à devenir des cuisiniers professionnels) ou bien encore des organismes de réparation d'objets.

Proposition #26 - Inciter le **ministère de l'agriculture à mettre en place un dispositif de récupération par les acteurs des Maraudes sociales** auprès des **agriculteurs des denrées dans les champs qui ne sont pas récoltées pour éviter le gaspillage à la source**. Ces maraudes pourraient employer des personnes fragilisées subventionnées par les acteurs de la filières agricoles (ex FNSEA ..)

C. Promouvoir la construction hors site en tant que génératrice d'emplois pour des personnes peu qualifiées sur des territoires fragilisés

Proposition #27 - Favoriser le recours à la **Construction Hors Site, génératrice d'emplois pour des personnes peu qualifiées sur des territoires fragilisés bénéficiant notamment des matériaux (notamment le bois), à destination des bâtiments publics en adaptant le Code des Marchés Publics sur les marchés de Fournitures et Travaux et le Code de la Construction**.

La construction hors site favorise le passage d'une économie linéaire peu productive et de moins en moins qualitative (construction en silos d'un chantier : Maîtrise d'ouvrage, MOE, BET, entreprises,...) à une **une économie circulaire** (Conception/fabrication intégrée dans un processus de préfabrication modulaire basée sur des modes opératoires industrialisés et sur le numérique).

La construction utilise plus de la moitié des ressources de la planète et génère un des flux de déchets les plus importants au monde. La Construction Hors site ("off-site building") permet d'améliorer la productivité de la construction. Il s'agit de pré-fabriquer, produire industriellement dans des ateliers ou des usines, des éléments de plus ou moins grande taille, avec un niveau de finition avancée, qui seront transportés et assemblés rapidement sur le chantier. L'objectif étant notamment de permettre d'employer des personnels fragilisés, encadrés comme dans une usine industrielle (ce qui est impossible sur un chantier dans la plupart des cas) en leur apprenant un métier tout en revitalisant des territoires.

La Construction Hors Site contribue ainsi à :

- **créer des emplois qualifiés localement** dans des **territoires fragilisés bénéficiant néanmoins de ressources capacitaires éligibles au modulaire** (ex : Filières bois). Grâce à la fabrication en usine, il est possible **de créer un vivier de main-d'œuvre qualifiée professionnalisée grâce à un encadrement** qui n'existe plus sur les chantiers du bâtiment conventionnels (main- d'œuvre qualifiée partie à la retraite);
- favoriser l'accès à **ces emplois aux Femmes** : pénibilité amoindrie par le recours à la robotique et à l'usage du numérique;

- **diminuer la pénibilité des chantiers liée à l'éloignement entre le lieu de travail et le foyer familial**, pour les ouvriers souvent logés en camping la semaine loin de leur famille;
- **faciliter l'accès à des logements dignes** rapidement grâce aux durées de chantiers qui sont divisées par deux, pour de nombreuses familles ou pour des associations accueillant des migrants;
- **préserver l'environnement** : réemploi des modules, réutilisation des déchets et chutes, meilleure gestion des stocks de matériaux (moins de pertes), réduction du transport à la livraison du module final, suppression des dépôts sauvages de déchets de chantiers, traçabilité des modules assemblés et désassemblés pour réutilisation dans le temps permise par la Blockchain, diminution des nuisances pour les riverains, etc.. Les nouveaux acteurs de la Construction Hors Site pourraient créer par ailleurs, avec le soutien des collectivités locales, des sites internet de type « Le BonCoin des matériaux » permettant d'échanger des matériaux de réutilisation entre professionnels et particuliers ou favoriser leur acquisition un coût modeste pour les personnes défavorisées par le recours à des monnaies locales sur les territoires.

Nous proposons ainsi de :

1/Adapter **les modes de consultation des marchés aux constructions alternatives** :

- **Compléter** les dispositifs législatifs existants (Loi MOP (Maîtrise d'ouvrage publique, Loi Elan avec des contrats de type PPP ou contrat global de performance) pour lever le frein lié à la segmentation des métiers (architectes et bureaux études en amont et entreprises choisies ensuite) en proposant un dispositif en « structure intégrée », des entreprises au plus tôt dès la conception pour permettent de tirer notamment tous les avantages du BIM (modélisation des données du bâtiment);
- **Faire évoluer les échéanciers de paiements notamment des promoteurs ou des villes** pour s'adapter aux délais de préfabrication plus courts et la nécessité pour les entreprises de la construction hors site d'acheter tous les matériaux au début du projet.

2/ **Favoriser les constructions éligibles au modulaire** y compris sur plusieurs étages en faisant évoluer la réglementation pour utiliser des matériaux moins impactant pour l'environnement (bois à la place du béton, terres...) et créer un service dédié (à l'exemple du BOPAS en Angleterre) au MTES pour les structures non traditionnelles afin d'évaluer la faisabilité des opérations et dialoguer avec les compagnies d'assurance pour intégrer ces nouveaux modèles dans leurs dispositifs.

3/Pour les acteurs de la filière, il s'agira de :

- **Inciter les acteurs du bâtiment à consacrer 5% de leur part R&D** à la construction hors site pour améliorer les pratiques existantes vers des méthodes à moindre impact environnemental.
- **Financer des modes d'apprentissage** de Construction Hors Site dans un **Campus itinérant dans les territoires sur le modèle des Compagnons et en montant** par exemple **un partenariat avec** Offsite Management School en Angleterre, et des

acteurs français qui ont déjà développé **des modules de elearning**, ou bien encore proposer à des acteurs de **type Openclassroom des modules dédiés**.

Annexes

Proposition d'amendement au projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

A l'heure où le Parlement examine en première lecture le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, il importe en de saisir l'occasion de ce projet de loi pour **surmonter l'opposition souvent perçue par nos concitoyens entre la transition écologique et la justice sociale.**

Dans cette perspective, le développement de **l'économie circulaire** doit devenir une **source d'opportunités économiques sur tous les territoires, en particulier pour les publics peu qualifiés** ou en risque de déqualification.

L'Etat, via le plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020, s'est fixé pour objectif pour 2020 d'au moins 25 % de marchés passés comprenant au moins une clause sociale. Or malgré les efforts entrepris depuis plus de dix ans seuls 8,6% des marchés contenaient des clauses sociales en 2016, soit à peine le tiers de l'objectif pour 2020, ce qui appelle une politique volontariste en la matière.

En rendant obligatoire une clause relative à l'emploi d'insertion pour les marchés liés à la prévention et la gestion des déchets passés par les éco-organismes, l'article 8 alinéa XX du projet de loi participe de la réalisation de cet objectif ambitieux. Pour tendre davantage vers cet objectif, **il est proposé d'élargir le champ des acteurs visés par cette obligation aux personnes publiques et privées pour les marchés liés à la prévention ou à la gestion des déchets dont le montant excède un certain seuil défini par décret.**

L'économie circulaire, et tout particulièrement toute l'activité liée aux déchets visée par cet amendement, constitue en effet un vivier d'emplois non délocalisables et une opportunité majeure pour développer l'emploi peu qualifié et l'insertion dans tous les territoires.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont historiquement très actives dans le champ du réemploi, de la collecte, du tri et du recyclage des déchets. Or elles emploient une forte proportion de personnes non ou peu qualifiées. Leur réserver une part des marchés liés à la gestion des déchets permettrait ainsi d'élargir leur action d'inclusion sociale. Et ce d'autant plus que l'évolution du secteur, au gré des progrès technologiques, présente une forte opportunité de montée en compétences pour ces personnes (digitalisation, maintenance technique, etc.).

Projet de loi relatif relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

AMENDEMENT N°

présenté par

XXXX

ARTICLE 8

Alinéa XX

Au paragraphe I de l'article L. 541-10-4 du code de l'environnement, après les mots "Lorsque l'éco-organisme", ajouter les mots ", ou tout autre personne publique ou privée pour les marchés dont le montant excède un seuil fixé par décret".

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Etat, via le plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020, s'est fixé pour objectif pour 2020 d'au moins 25 % de marchés passés comprenant au moins une clause sociale. Or malgré les efforts entrepris depuis plus de dix ans seuls 8,6% des marchés contenaient des clauses sociales en 2016, soit à peine le tiers de l'objectif pour 2020, ce qui appelle une politique volontariste en la matière.

En rendant obligatoire une clause relative à l'emploi d'insertion pour les marchés liés à la prévention ou à la gestion des déchets passés par les éco-organismes, le projet d'article L. 541-10-4 du code de l'environnement visé par le présent amendement participe de la réalisation de cet objectif ambitieux.

Pour tendre davantage vers cet objectif il est proposé d'élargir le champ des acteurs visés par cette obligation aux personnes publiques et privées pour les marchés liés à la prévention ou à la gestion des déchets dont le montant excède un seuil, défini par décret.

L'économie circulaire, et tout particulièrement toute l'activité liée aux déchets visée par cet amendement, constitue en effet un vivier d'emplois non délocalisables et une opportunité majeure pour développer l'emploi peu qualifié et l'insertion dans tous les territoires.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont historiquement très actives dans le champ du réemploi, de la collecte, du tri et du recyclage des déchets. Or elles emploient une forte proportion de personnes non ou peu qualifiées. Leur réserver une part des marchés liés à la gestion des déchets permettrait ainsi d'élargir leur action d'inclusion sociale. Et ce d'autant plus que l'évolution du secteur, au gré des progrès technologiques, présente une forte opportunité de montée en compétences pour ces personnes (digitalisation, maintenance technique, etc.).

Présentation individuelle des intervenants des tables rondes

Table Ronde 1

Table Ronde #1 - *“Quel impact de l'économie circulaire sur l'emploi et les compétences ?”*

				
Pierre Victoria Directeur du Développement Durable Veolia	Cécile Désaunay Directrice d'études Futuribles	Fabrice Bonnifet Président du C3D, Directeur du Dév. durable et QSE, Groupe Bouygues	Sophie Gaudeul Responsable Développement Durable CFDT	Romain Ferrari Président Fondation 2019
				



Pierre Victoria est diplômé de Sciences Po Paris, (Section économie - finances) et titulaire d'une maîtrise du droit des affaires de l'Université Paris X. Il est directeur du développement durable de Veolia depuis 2012. A été élu pendant 12 ans au niveau local et régional. Député à l'Assemblée Nationale de 1991 à 1993 en remplacement de Jean-Yves Le Drian. Il préside le Groupe de travail "entreprise responsable" à la Fondation Jean Jaurès. Il est professeur associé à Science Po Rennes où il est en charge d'un cours sur "entreprise et société". Pierre Victoria a été membre du conseil d'administration de Veolia de 2014 à 2018 en tant que représentant des salariés.



Cécile Désaunay est spécialiste des questions de consommation et de modes de vie. Directrice d'études prospectives pour Futuribles, centre

indépendant de prospective analyses et réflexions prospectives sur les évolutions des modes de consommation et des modèles économiques.



Fabrice Bonnifet est le Directeur Développement Durable & QSE (Qualité-Sécurité-Environnement) du Groupe Bouygues, il a pour mission d'animer et de coordonner la démarche développement durable du Groupe Bouygues. Pour cela, il participe en appui des managers à l'évolution des modèles économiques des unités opérationnelles, il pilote des projets transverses associés notamment à la stratégie : énergie & carbone, ville durable, achats responsables, économie circulaire et de la fonctionnalité... Il assure également le reporting extra-financier et le dialogue avec les parties prenantes du Groupe. Enfin il anime la filière QSE/DD du Groupe et organise des séminaires d'auto-évaluations (EFQM/ISO 26000) et des formations à l'attention des managers sur le thème de la reconfiguration des systèmes de management pour tendre vers des modèles d'entreprises contributives. <https://entreprisecontributive.blog/>. Il est également Président du Collège des Directeurs du développement durable (C3D) et Administrateur de The Shift Project. Fabrice est ingénieur du Conservatoire des Arts et Métiers et il enseigne à l'Université de Paris Dauphine dans le Master Développement Durable & Organisations, à l'ENSAM et l'ESTP dans le Mastère Spécialisé Habitat & Construction durables.



Sophie Gaudel est Secrétaire confédérale à la CFDT (Service Économie et Société), porte-parole de la CFDT dans le cadre du dialogue environnemental depuis 2007. Elle est membre du Conseil National de la Transition Écologique. Elle coordonne des actions syndicales sur plusieurs thématiques de la transition écologique et solidaire (ex : air, économie circulaire, achats responsables, mobilités durables...)



Romain Ferrari, à la tête d'une entreprise familiale, est également président de la Fondation 2019 qu'il a créée voilà huit ans pour promouvoir les grands principes d'une économie vertueuse et respectueuse de la planète.

Table Ronde 2

Table Ronde #2 - *“Comment favoriser l’inclusion et le développement des talents & compétences vers les métiers de l’économie circulaire ?”*

				
Stéphane Gérard Directeur des Ressources Humaines Paprec Group	Myriam Mesclon-Ravaud Directrice de projet, DGEFP, Ministère du Travail	Sylvie Scalabre Directrice générale Lemon Aide	Jean-Paul Raillard Président Fédération Envie	Franck Aggeri Professeur Mines ParisTech
				

#Leplusimportant



Stéphane Gérard, Directeur des Ressources Humaines, âgé de 41 ans, est diplômé d’une maîtrise de droit et d’un DESS RH (2000). Il débute sa carrière chez COFIROUTE sur des fonctions paie, puis droit social et relations sociales avant d’en devenir le DRH de 2006 à 2010. Il a également été DRH de Vinci Construction France pour le Sud-Ouest de 2010 à 2014 puis DRH Adjoint du groupe ADP et DRH de l’aéroport Paris-CDG et des opérations aéroportuaires pour le groupe ADP. Stéphane GERARD a rejoint Paprec Group en tant que DRH du groupe en avril 2018.



Myriam Mesclon-Ravaud, Directrice de projet pour le développement de la qualité de l’accompagnement en matière d’inclusion dans l’emploi à la Délégation générale à l’emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) au Ministère du Travail. Au cours des six dernières années, sous directrice des



Franck Aggeri est professeur de management à MINES ParisTech, PSL Research University et chercheur au CGS-i3, UMR CNRS 9217. Il est co-responsable de la chaire « Mines urbaines » et responsable de la formation doctorale en sciences de gestion à MINES ParisTech. Il est chroniqueur sur le management et l'entreprise pour Alternatives Economiques. Il est membre du comité de rédaction de la revue française de gestion. Ses recherches portent notamment sur la transition

écologique, la responsabilité sociale des entreprises et l'économie circulaire. Il est l'auteur de plusieurs livres et articles dans différentes revues françaises et anglo-saxonnes de référence.

Mise en perspective internationale

Mise en perspective internationale



Georgi Stoev

Président, Comité du Commerce et des investissements de l'Association européenne des CCI, membre du CESE



Jean Chateau

Senior Economist, Direction de l'environnement OCDE



Mr. Georgi Stoev has been a member of the European Economic and Social Committee (EESC) since 2010. He is also a member of the Bureau of the Single Market, Production and Consumption Section of the EESC. Mr Stoev also holds the following positions: Chairman of the Trade and Investment Committee of EUROCHAMBERS ; President of Chamber of Commerce and Industry Bulgaria-Korea ; Member of Board of Directors

of the Bulgarian Chamber of Commerce and Industry (BCCI) ; Representative at ECOSOC-United Nations-Geneva. He studied economics at the University of World Economy (IPS)- Sofia and post-graduate studies in Japan, Russia, UK and China.



Jean Chateau est économiste senior (modélisateur principal) à la Direction de l'environnement de l'OCDE, en charge de l'équipe de modélisation de la Direction. Il est titulaire d'un DEA de Macro-économie et Économétrie (1992) ainsi que d'un doctorat en Sciences Économiques de l'Université Paris-I, Panthéon Sorbonne.

Avant d'entrer à l'OCDE il a tenu les fonctions d'Économiste au Commissariat Général du Plan, puis au Centre d'Étude Prospectives et Internationales (CEPII). Il a aussi été *Visiting Scholar* au département recherche du FMI. Jean Chateau est modélisateur en macro-économie depuis 2000, spécialiste des questions démographiques, environnementales et macro-économiques. Il a participé, et rédigé, de nombreux rapport de l'OCDE, tels les « *Perspectives de l'environnement* » (2008,2012), « *Global Material Outlook to 2060* » (2019) ou « *The Economics of Climate Change* » (2010). Depuis 2009 il collabore aussi annuellement avec l'Agence Internationale de l'Énergie (IEA) au rapport annuel « *World Energy Outlook* », sur les aspects macro-économiques des réformes des systèmes énergétiques. Une partie de ses travaux a été publié dans les journaux académiques renommés, comme *Energy Economics*, *Climatic Change*, *International Economics*, *Economic Modelling*,...

Table Ronde 3

Table Ronde #3 “Comment faire de l’économie circulaire un catalyseur d’inclusion dans les territoires ?”

				
Firmine Duro Directrice des partenariats et des territoires Pôle Emploi	Valérie Fayard Déléguée générale adjointe Emmaüs France	Thomas Lesueur Commissaire général au développement durable	Isabelle Delannoy Fondatrice et Dirigeante Do Green-économie symbiotique	François-Michel Lambert Président Institut de l'économie circulaire
				

#Leplusimportant



Firmine Duro-Jean Charles est directrice des Partenariats et de la territorialisation chez Pôle emploi, où elle exerce depuis 8 ans, après avoir notamment été directrice régionale. Elle a auparavant travaillé à l'Unedic et en tant que chef du service du Conseil régional d'Ile de France, responsable de la Mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur de l'emploi de la Région Ile-de-France.



Isabelle Delannoy est ingénieur agronome, autrice, conférencière et conseillère spécialisée dans le développement durable et la nouvelle économie. Après avoir porté les enjeux écologiques à travers les médias et écrit le film Home de Yann Arthus-Bertrand, elle s'est spécialisée sur les nouvelles logiques économiques et productives durables. Elle en propose une théorisation sous le nom de « l'économie symbiotique », première théorie intégrative de ces nouvelles logiques, argumentant qu'une nouvelle ère

économique est possible, régénérative de ses ressources, valorisant les économies locales et installant une symbiose entre les activités humaines et les équilibres.



Thomas Lesueur, nommé le 30 avril 2019 en qualité de Commissaire général et Délégué interministériel au développement durable, est Conseiller référendaire à la Cour des comptes. Après une première partie de carrière d'officier de l'armée de l'air, Thomas Lesueur est devenu magistrat de la Cour des comptes en 2005. Promu conseiller référendaire en 2007, il a exercé les fonctions de secrétaire général de la Cour de discipline budgétaire et financière de 2008 à 2011. Détaché de 2011 à 2013 dans les services du Premier Ministre, il a été nommé chef du service Pilotage et maîtrise des risques à la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication. De 2013 à 2017, il a exercé la fonction d'adjoint au directeur des services judiciaires, au ministère de la justice. De 2017 à 2019, il a été directeur de cabinet adjoint du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.



Valérie Fayard, Directrice Générale Déléguée d'Emmaüs France. Après 18 ans passés à des postes de direction dans l'entreprise privée, Valérie Fayard a rejoint en 2002 le Mouvement Emmaüs. Directrice Générale Déléguée d'Emmaüs France, la fédération qui regroupe 280 structures Emmaüs sur tout le territoire, elle pilote en particulier les questions relatives à l'innovation et au plaidoyer.



François-Michel Lambert, député écologiste des Bouches du Rhône depuis Juin 2012, est le Président Fondateur de l'Institut National de l'économie circulaire, organisme de référence et d'influence autour de l'intelligence écologique et de l'économie de la ressource. Association multi-acteurs composée d'environ 200 membres, entreprises, collectivités, ONG, fédérations, universités l'institut définit et met en œuvre une transformation de notre modèle économique pour sortir d'une société de gaspillage et aller vers le développement d'une économie centrée sur la ressource, sa préservation, son utilisation efficiente. Nommé en octobre 2017 Grand Témoin de la Feuille de Route de l'Economie Circulaire du gouvernement, il est, en tant que référent français membre actif de la plateforme de l'économie circulaire regroupant des structures de tous les pays de l'UE, plateforme rattaché au CES Europe, en lien avec la Commission Européenne. Issu du monde économique privé, François-Michel Lambert a travaillé pendant

quinze ans dans un grand groupe de spiritueux et vins, en charge de l’emballage, de l’assurance qualité puis de la logistique avant d’exercer une activité de conseil auprès des collectivités territoriales, spécialisée dans les politiques de développement économique et d’aménagement du territoire, en lien avec Le CRETLog (Centre de Recherches en Transports et Logistique) d’Aix Marseille Université. François-Michel Lambert est intervenu dans près de deux cent colloques et conférences sur l’économie circulaire, la logistique et la mobilité, l’aménagement du territoire, dans toute la France et à l’international. Lien internet : <https://www.fmlambert.fr>

Leplusimportant